

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du  
29 Janvier 2021

Secrétaire de Séance : LEGAIN Rémi

Etaient présents : Tous les Conseillers

~~~~~

**1. Ouverture de crédits par anticipation budgétaire Exercice 2021 :**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : permettant l'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissements par anticipation budgétaire.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 hors chapitre 16 soit : 565.710,00 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **141.427,00 €**,

**Soit le ¼ de 565.710,00 €**

- Ce montant sera imputé aux comptes :
- o 21312 Bâtiments scolaires pour 41.427,50 €
- o 2315 Immobilisations en cours pour 100.000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

**2. Modification règlement PLU :**

Suite à des problèmes d'instruction pour l'autorisation de Permis de Construire, le conseil demande une modification du PLU portant sur le règlement :

- Nombre de pans des toitures,
  - Inclinaison de la pente des toitures,
  - La teinte des façades,
  - Le recul de l'entrée de portails de plus de 3 mètres.
- La procédure sera menée par le Cabinet Natura.

**3. Devis réfection de chemins communaux :**

La commune décide la réfection d'une partie de chaussée route du Bois du Baron (Prélot) et Chailloux.

Les devis suivants ont été demandés :

- GP Routes : 21 507,00 €,
- Bonnefoy : 20 851,68 €,
- Cuenot : 28 532,52 €

A l'unanimité le choix du conseil se porte sur l'entreprise Bonnefoy, et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à faire une demande de subvention DETR.

#### **4. Rectification plan du lotissement :**

Suite à la rectification du plan desserte de l'extension du lotissement, le conseil demande que les chemins d'accès aux lots 6 et 8 soient privatisés et fassent partie de ces dites parcelles.

#### **5. Faisabilité d'un assainissement individuel :**

Suite à la demande de l'Entreprise DELIOT TP d'aménager un local de service avec toilettes (DP au service urbanisme) ; vu l'éloignement du site, celle-ci demande un assainissement individuel.

Le conseil donne son accord sur le principe, ce cas sera examiné par la CCLL qui en a la compétence.

#### **6. Révision du bail de chasse :**

A la demande de l'ACCA il a été décidé de baisser le bail de chasse de 2.549,00 à 2.000,00 €, discussion favorable déjà engagée lors d'une réunion du 27-09-2019.

Vote à la majorité.

#### **7. Questions diverses :**

Un bilan obligatoire « 24 heures » de la station d'épuration pour conformité de fonctionnement devra être effectué avant le 30 Juin 2021, devis demandé à la société SAUR.

Le Maire  
Pascal DUGOURD